



AU TROISIÈME TRIMESTRE 2020, L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT DES MILITAIRES RESTE STABLE

Après une augmentation de 0,91 % au premier trimestre 2020, l'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires reste stable au cours des deux trimestres.

STABILITÉ DE L'INDICE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2020

Par rapport au deuxième trimestre de 2020, l'ITB-GI-M ne varie pas au troisième trimestre 2020 (Figures 1 et 2).

En effet, aucune mesure générale ou catégorielle n'est intervenue durant les mois de juillet, août et septembre 2020.

Figure 1 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-M

	2019				2020		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Ensemble	1,36	0,00	0,00	0,00	0,91	0,00	0,00
Officiers	0,81	0,00	0,00	0,00	1,73	0,00	0,00
Sous-officiers	1,66	0,00	0,00	0,00	0,97	0,00	0,00
Militaires du rang	1,24	0,00	0,00	0,00	0,61	0,00	0,00
Pouvoir d'achat*	0,50	-0,10	0,40	0,40	-1,40	-4,60	-
Valeur du point d'indice Fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	-0,27	0,94	0,20	-0,02	-0,19	0,03	0,25
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	-0,20	1,02	0,19	0,07	-0,10	0,13	0,25

* Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut ajusté par unité de consommation.

Champs :

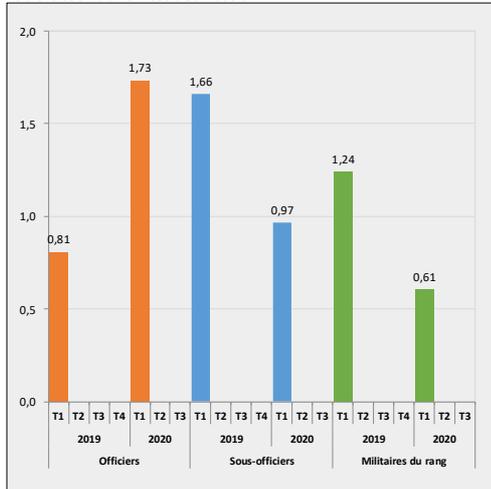
IPC : ensemble des ménages, France,

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (Dga/fp), RAE 2018 - OED.

Figure 2 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-M par corps

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2018 - OED.

François-Xavier LÉPINE
Chargé d'études statistiques
à L'Observatoire Économique de la Défense



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet : www.defense.gouv.fr/sga

Intranet : www.sga.defense.gouv.fr

Sur la même période, les indices des prix à la consommation y compris tabac et hors tabac progressent de +0,25 %.

L'indice des prix de l'énergie remonte au troisième trimestre (1,46 %) après deux trimestres de baisse. Les prix des carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme remontent de +3,10 %, après une chute de -13,23 % au deuxième trimestre.

Les prix de l'alimentation (et plus particulièrement ceux des produits alimentaires) diminuent de 1,28 % (1,72 % respectivement). Ces baisses suivent deux trimestres de hausse. L'indice du transport de passagers par train repart à la baisse avec -2,59 %, après être remonté au deuxième trimestre. Les services de téléphonie mobile progressent de 2,33 %, après une baisse au trimestre précédent (-1,86 %) (Figures 3 et 4).

AUGMENTATION DE L'ITB-GI-M EN GLISSEMENT ANNUEL

Au troisième trimestre 2020, l'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires augmente de +0,91 % par rapport au troisième trimestre 2019 (Figures 5 et 6), en raison de la poursuite de la mise en application de l'accord relatif au « *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (PPCR) » en janvier 2020.

Cette augmentation atteint +1,73 % pour les officiers, +0,97 % pour les sous-officiers, et +0,61 % pour les militaires du rang. Sur la même période, l'indice des prix hors tabac ne progresse que de +0,07 %, et celui y compris tabac de +0,35 %.

Figure 5 : Évolution en glissement annuel

% d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1

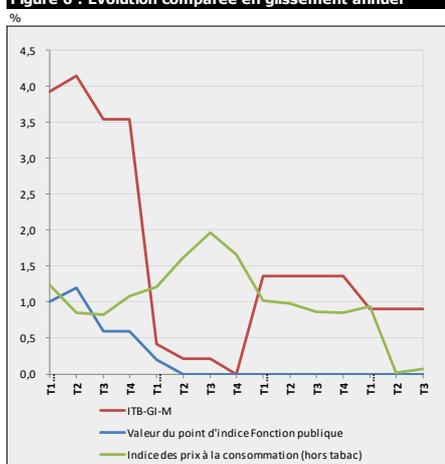
Indices	2019				2020		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Ensemble	1,36	1,36	1,36	1,36	0,91	0,91	0,91
Officiers	0,81	0,81	0,81	0,81	1,73	1,73	1,73
Sous-officiers	1,66	1,66	1,66	1,66	0,97	0,97	0,97
Militaires du rang	1,24	1,24	1,24	1,24	0,61	0,61	0,61
Valeur du point d'indice Fonction publique	0,00						
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,01	0,98	0,86	0,85	0,94	0,02	0,07
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	1,22	1,12	1,00	1,09	1,19	0,30	0,35

Champ :

IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (Dga/p), RAE 2018 - OED.

Figure 6 : Évolution comparée en glissement annuel



Champs :

IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (Dga/p), RAE 2018 - OED.

Figure 3 : Évolution trimestrielle des indices de prix à la consommation

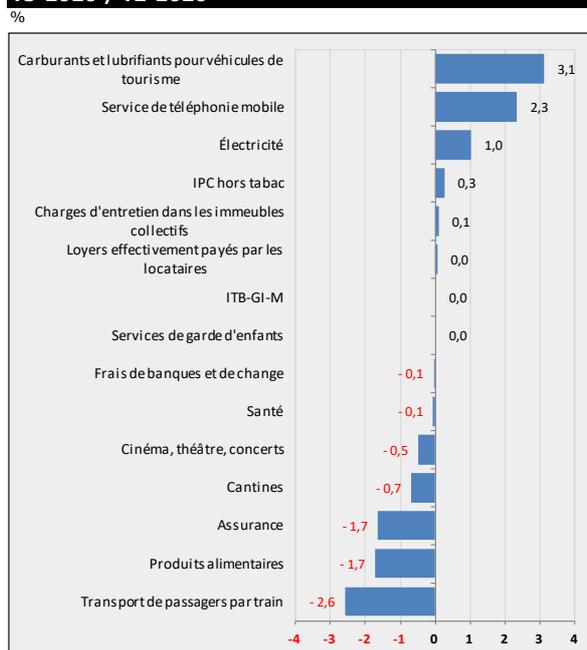
% d'évolution d'un trimestre sur l'autre

Indices	2019				2020		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
IPC (y compris tabac)	-0,20	1,02	0,19	0,07	-0,10	0,13	0,25
IPC (hors tabac)	-0,27	0,94	0,20	-0,02	-0,19	0,03	0,25
Alimentation	0,87	0,48	0,97	-0,35	0,80	1,82	-1,28
Produits manufacturés	-1,75	1,45	-1,68	1,57	-1,45	0,86	-0,48
Énergie	-1,85	2,19	-0,87	0,68	-1,48	-8,08	1,46
Services	0,41	0,63	1,09	-0,82	0,36	0,32	0,95
Produits alimentaires	0,88	0,43	1,18	-0,45	0,90	2,35	-1,72
Loyers effectivement payés par les locataires	0,46	0,33	0,14	0,14	0,11	-0,04	0,04
Charges d'entretien dans les immeubles collectifs	1,59	0,01	0,10	0,01	1,46	0,00	0,08
Électricité	0,09	1,98	4,70	0,39	1,58	0,76	1,02
Santé	-0,41	-0,37	-0,23	0,10	-0,30	-0,17	-0,06
Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme	-2,96	3,86	-2,67	1,18	-3,11	-13,23	3,10
Transport de passagers par train	-0,05	-0,68	0,15	0,09	-5,84	2,49	-2,59
Service de téléphonie mobile	-0,01	0,82	-0,12	1,06	0,01	-1,86	2,33
Cinéma, théâtre, concerts	0,21	-0,53	3,17	1,74	0,13	0,06	-0,49
Cantines	0,22	0,01	-0,03	-0,33	0,30	0,08	-0,69
Services de garde d'enfants	0,73	0,01	0,90	1,40	3,19	0,11	0,00
Assurance	1,55	0,06	0,36	-0,65	2,06	-0,25	-1,65
Frais de banques et de change	0,03	-0,01	0,06	0,01	0,90	0,11	-0,06

Champ : IPC, ensemble des ménages, France.

Sources : Insee, Traitements OED.

Figure 4 : Évolutions des indices de prix à la consommation, T3-2020 / T2-2020



Champs :

IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, RAE 2018 - OED.

MÉTHODOLOGIE

L'indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M) est calculé par l'Observatoire Économique de la Défense du ministère des Armées. Cet indice est élaboré à partir du Recensement des Agents de l'Etat (RAE) produit par l'OED qui vise à recenser l'ensemble des militaires du ministère des Armées. C'est un indice de salaire à structure de qualifications constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des militaires. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. L'ITB-GI-M ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes et les cotisations.

Le traitement brut d'un agent est le produit de son indice par la valeur du point de la fonction publique. Depuis le 1^{er} février 2017, la valeur annuelle du point de la fonction publique (VFPF) est de 56,2323 euros. Un militaire dont l'indice nouveau majoré s'élève à N aura un traitement brut mensuel égal à VFPF x (N/12).

L'ITB-GI-M évolue notamment sous trois effets : la valeur du point de la Fonction publique, l'indice minimum et les mesures catégorielles qui modifient la grille indiciaire. Ces mesures, basées sur le suivi exhaustif des textes statutaires par le bureau de la fonction militaire de la direction des ressources humaines du ministère, sont prises en compte de la manière suivante : pour chaque mesure catégorielle touchant un corps donné, une table de correspondance indiciaire (avant/après) est construite. X % des agents de l'ancien échelon Y passent à l'échelon Z de la nouvelle grille et obtiennent un gain indiciaire G. Cette table de passage est associée à l'estimation de la répartition de la population par corps/grade/échelon, laquelle est fondée sur l'exploitation du fichier RAE 2018. Cette table de passage est susceptible d'être actualisée en fonction des évolutions du fichier RAE.

L'indice est un indice moyen du trimestre. Les évolutions des indicateurs conjoncturels sont présentées ici en évolution trimestrielle, c'est-à-dire en rapportant la moyenne des trois mois d'un trimestre à celle du trimestre précédent, en glissement annuel, autrement dit en comparant un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente.

Méthode de calcul

La formule de calcul de l'évolution trimestrielle de l'ITB-GI-M est la suivante :

$$tITB - GI - M = \prod (1 + x_i)^{f_i} - 1$$

i correspond à un triplet grade-échelle-échelon.

x_i correspond à l'évolution du traitement brut pour ce triplet.

f_i correspond à la part d'individus dans ce triplet.

Les effectifs considérés ici sont ceux du 31 décembre 2018.

Champ

L'ITB-GI-M concerne uniquement les personnels militaires des Armées de Terre, de l'Air et de l'Espace et la Marine nationale. Ne sont pas pris en compte dans cet indice les élèves militaires, les volontaires, les contrôleurs des Armées, les ingénieurs de l'armement, les ingénieurs des études et techniques d'armement, les ingénieurs d'infrastructure, les musiciens, les infirmiers, certains emplois fonctionnels d'administration centrale ainsi que les fonctionnaires et les magistrats détachés.

La gendarmerie, la direction générale de l'armement, les services de santé, le contrôle général des armées, le service des essences, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la brigade des marins-pompiers de Marseille ne sont pas dans le champ de cet ITB-GI-M.

L'indice ITB-GI-M calculé pour les militaires par l'OED est comparable à celui calculé par Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi) du Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, pour les civils de la Fonction Publique d'État.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI-M :

<https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/qualite-statistique/operations-stats>

GRILLES INDICIAIRES UTILISÉES

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices.

Aucun changement n'est intervenu au troisième trimestre 2020.

Figure 7 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du 3^{ème} trimestre 2020

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
Officiers			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 4 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2 ^e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
Sous-officiers			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
Militaires du rang			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1 ^{re} classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2 ^e classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) 3^{ème} trimestre 2020, Stats Rapides, décembre 2020, à paraître.
- LÉPINE f.-X., « Au deuxième trimestre 2020, l'indice de traitement brut des militaires des Armées reste stable », EcoDef Conjoncture, n° 161, OED, septembre 2020.

Prochaine publication : mars 2021

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga